

Parcours d'Emile Heilig 1939-1945

Témoignage recueilli par Jacqueline SCHIED



Nous avons édité ce témoignage en 2005 lors du 60^e anniversaire de la Libération (numéro 25 page 29). Nous disposons d'un certain nombre de documents que nous n'avons pas publiés. Il nous semble important de le faire car ils attestent de l'état d'esprit de l'administration militaire allemande et française de cette époque. **Gérard FORCHE**, spécialiste de cette période, a bien voulu se pencher sur ces documents et nous en livrer certains aspects.

Emile HEILIG était domicilié 34 rue du Montrouge à Niederbronn-les-Bains ; né le 18 mai 1919 dans cette commune, Il nous a quittés le 23 janvier 2009 dans sa 90^{ème} année.

Sous l'uniforme français : du 15 novembre 1939 au 28 juillet 1940

Emile Heilig, effectua son service militaire du 15 novembre 1939 au 28 juillet 1940 dans le 404^e Régiment de D.C.A., donc dans l'armée française. L'armistice fut signé le 22 juin et les forces du 43^e Corps d'armée qui résistaient encore dans le massif du Donon furent contraintes à la capitulation le 25. C'est dans ces conditions qu'Emile Heilig se retrouva prisonnier avec des milliers d'autres Alsaciens-Mosellans. Mais il fut libéré dès le 28 juillet puisqu'il était considéré comme « *Volksdeutsche* » par les occupants « *alsdeutschstämmig* » bien que les clauses de l'armistice ne mentionnent ni l'Alsace ni la Moselle.



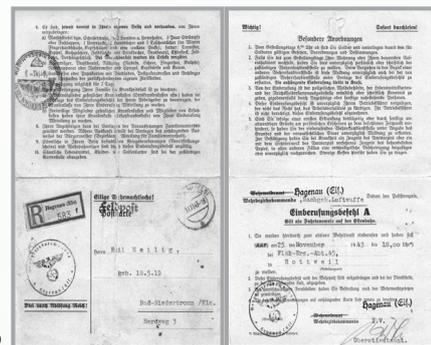
Emile Heilig, incorporés en 1939, avec ses camarades du 404^{ème} Régiment de D.C.A.

Sous l'uniforme allemand : du 23 novembre 1943 au 8 septembre 1944

A partir du 8 mai 1941, l'ensemble des Alsaciens âgés de 18 ans furent astreints au service du travail obligatoire du Reich RAD "Reichsarbeitsdienst", ce qui n'était qu'une préparation militaire déguisée : Emile Heilig en fut dispensé en raison de son âge. Par contre, l'incorporation volontaire ayant

échoué, et l'Allemagne ayant besoin d'hommes pour compenser les pertes subies en Russie, Hitler décida d'incorporer les Alsaciens-Mosellans dans la Wehrmacht en août 1942. Le décret fut appliqué en Alsace dès le 25 août par le Gauleiter Wagner. Emile fut incorporé au "Wehrbezirkskommando Hagenau" le 6 mars 1943 et trouvé bon pour le service « *kriegsverwendungsfähig* ». Placé dans la réserve, il reçut sa feuille de route le 18 novembre 1943. Il devait s'être présenté à son unité à Rottweil-am-Neckar (Bade-Wurtemberg) le 25 avant 18h.

Ordre d'incorporation envoyé en recommandé Posté à Hagenau le 17 novembre



Recto

Verso

Ce document était plié et servait de laissez-passer pour le voyage

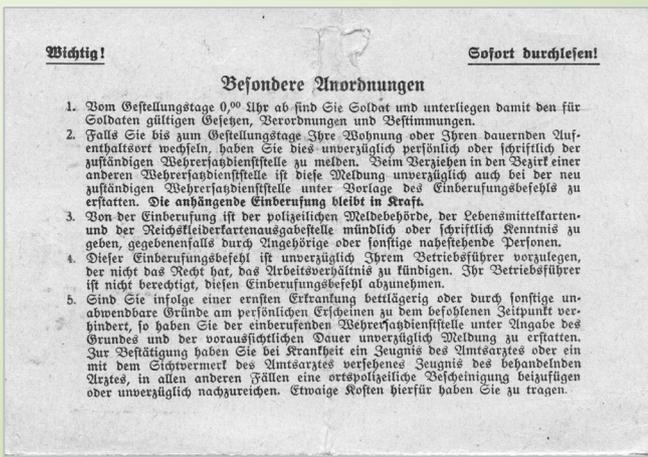
Recto du recommandé portant le cachet de Hagenau en date du 17.11.43



Verso : ordre de se présenter à son unité à Rottweil-am-Neckar (Bade-Wurtemberg) le 25 avant 18h

FLAK : abréviation de Fliegerabwehrkanone





Dispositions particulières « Besondere Anordnungen » figurant sur l'ordre d'incorporation.
 Remarque en gras « Important », « A lire de suite ».

Article 1 – Dès 0 heure, le jour de l'ordre d'incorporation vous êtes soldat et soumis aux lois de l'autorité militaire.

Article 3 – Il faut prévenir de l'incorporation la police, le service des cartes de rationnement, oralement, par écrit ou éventuellement par un proche...

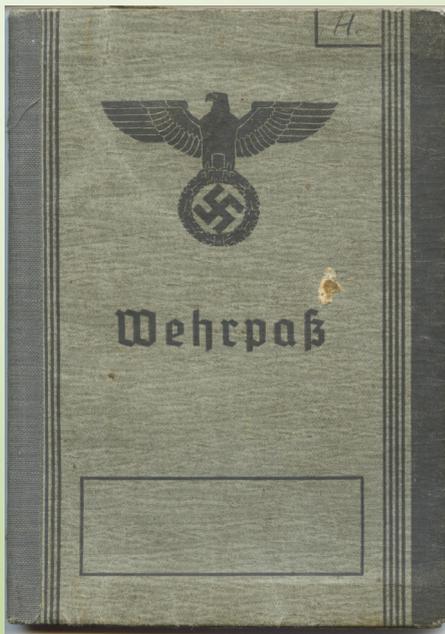
Article 5 – (résumé) En cas d'empêchement pour raison de santé ou autre, il faut immédiatement avertir le service d'incorporation, fournir un certificat médical et la durée probable du retard, faire certifier par la police. Les frais engendrés pour ces démarches sont à votre charge.

Article 6 – Cet article indique dans les moindres détails tous les vêtements et ustensiles à apporter ; cela va des bottes aux chaussures en passant par les affaires de toilette, les gants (pas de moufles), une gourde avec gobelet, un nécessaire de couture (aiguilles, ciseaux, dé à coudre, boutons), une valise avec adresse postale pour le renvoi de vos vêtements civils, du ravitaillement pour 2 jours, ...

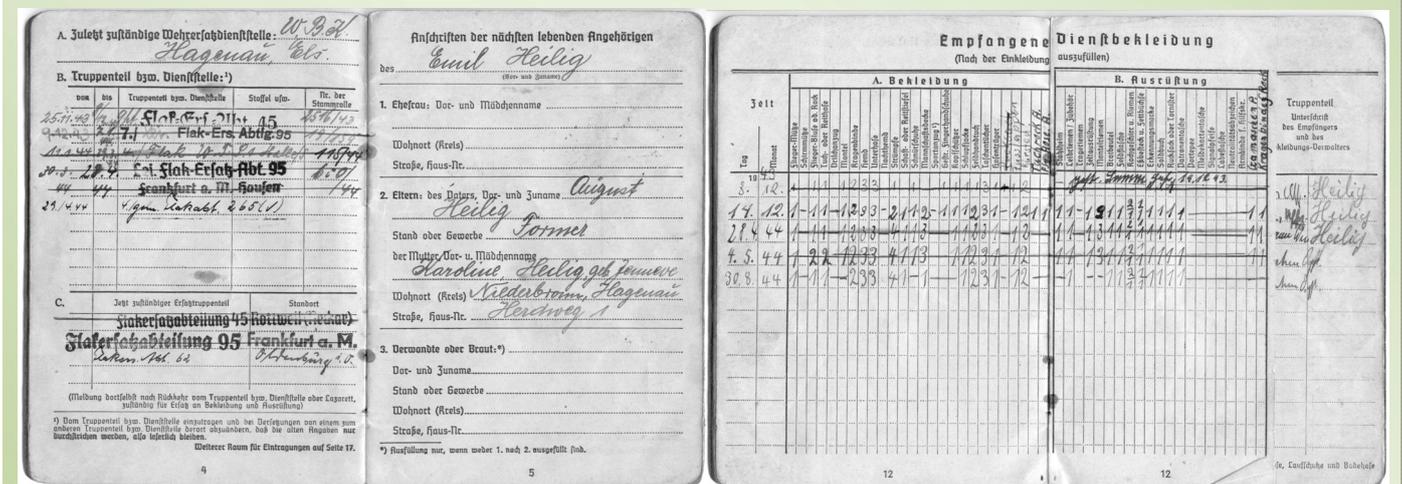
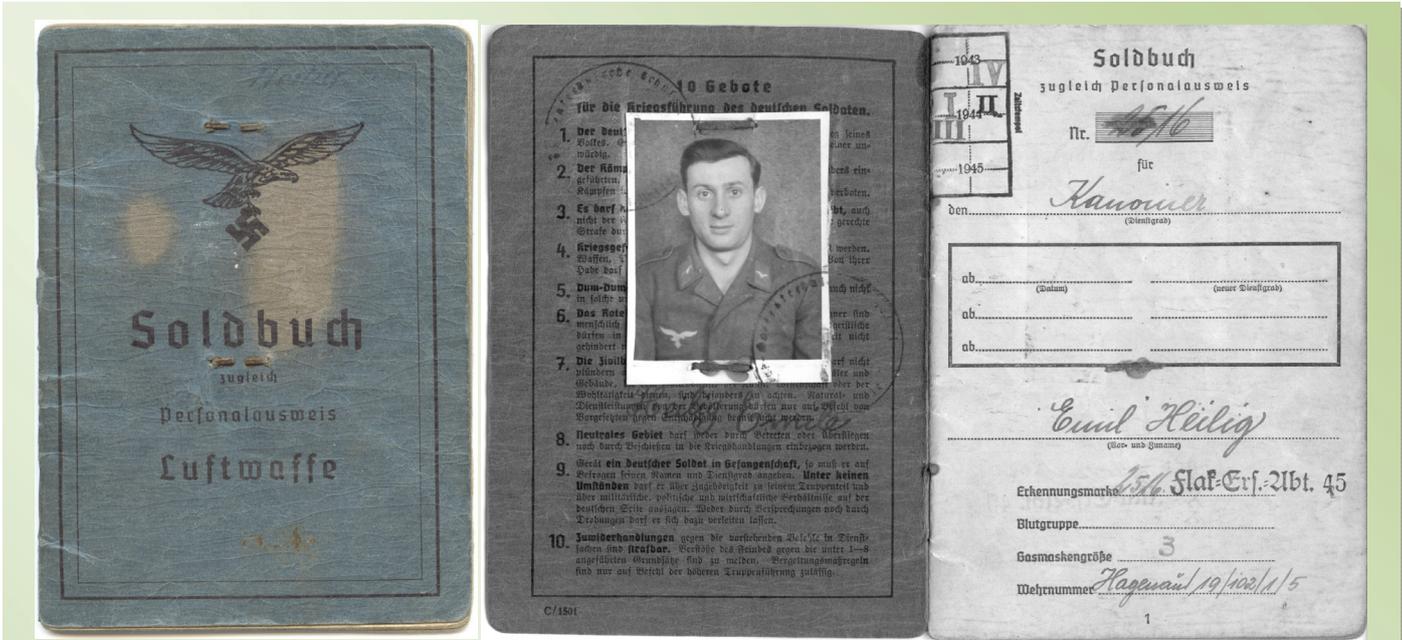
Article 10 – Toutes les cartes de rationnement (nourriture, habits, savon) sont à remettre au service compétent.

En raison de son expérience militaire précédente, il fut affecté à la Flak-Ersatz-Abteilung 45, c'est-à-dire à une unité de remplacement de D.C.A. Il fut transféré à la Flak-Ersatz-Abteilung 95 quelques jours plus tard. Il servit dans diverses batteries jusqu'à son départ pour la Norvège

le 29 avril 1944. Les différentes dates sont consignées dans son livret militaire « Soldbuch » ainsi que les permissions de courte durée « Kurzurlaub » qu'Emile put passer en Alsace : du 14 au 17 janvier, du 11 au 15 mars et du 31 mars au 17 avril.



« Wehrpaß » : livret militaire avec des indications de l'état-civil avec photo, des pages concernant le conseil de révision, le RAD (service du travail obligatoire), le service militaire actif, les stages de formation, des pages où le militaire pouvait résumer les combats, les batailles, les actions auxquelles il avait participé, l'avancement, les décorations, les permissions. En cas de décès on retournait le Wehrpaß à la famille (quand c'était possible).



« Soldbuch » : autre livret militaire qui sert en même temps de identité avec photo en uniforme et renseignements sur la famille (parents).

La page de couverture intérieure contient des consignes sur le comportement du soldat :

- 8. Un territoire neutre ne doit pas être inclus dans une zone de combat. Il est interdit d'y pénétrer. Ici on ne pense évidemment pas à la Belgique et à la Hollande, mais à la Suisse !
- 9. Si un soldat allemand est fait prisonnier, il a le droit de donner son nom et son grade si on le lui demande, mais ne fournir en aucun cas de renseignements militaires ou politiques. Ceci est tout simplement conforme à la convention de Genève.

Extrait des pages 12 et 13 : Habillement et équipement perçus des autorités militaires ; on a rajouté "guêtres" à la main.

Le voyage jusqu'en Norvège dura plusieurs semaines en raison des bombardements sur l'Allemagne. Emile était le seul Alsacien du groupe, afin de briser toute velléité de résistance. Son unité, stationnée à Narvik, devait surveiller les petites îles proches de la côte norvégienne « *Sicherung Norwegens* ». Ses supérieurs le trouvaient calme, même renfermé « *ruhiger, stiller Mensch, der nicht ganz aus sich herausgeht* » et discipliné. Il ne resta pas longtemps en Norvège puisque, dès le 1^{er} septembre, Emile et son régiment partaient pour le front russe. Le Régiment alla de Brekstadt

à Trondheim en bateau, puis de Trondheim à Oslo en avion. Le bateau les conduisit à Copenhague et le train devait les emmener à Francfort/Oder via Berlin. Tous les militaires étaient équipés d'un paquetage complet pour aller combattre au front (casque, bottes, fusil, sac à dos, feuille de route et carte de circulation de train).

Lorsque le train arriva à Berlin, la ville se trouvait sous les bombardements, les maisons étaient en ruines et les balles sifflaient. Emile Heilig profita alors du désarroi total qui régnait sur le quai pour s'évader.

4./gem. Flakabteilung 265 (v) O.U., den 29.8.1944.

Beurteilung*)

des Kan. Emil Heilig, geb. 18. 5. 1919
(Dienstgrad, Vor- und Familienname)

a) Geistige und körperliche Anlagen geistig durchschnittlich veranlagt aber ohne Entschlusskraft. Körperlich mittelgross.

b) Charaktereigenschaften Ruhiger, stiller Mensch, der nicht ganz aus sich herausgeht. Bedarf der Anleitung.

c) Dienstliche Verwendung Bedienungsmann 8,8 cm Flak
(z.B. Flugzeugführer, Hilfsschreiber, Bordfunker, Flugmotorenloser, Horchfunker, Messmann, Geräteverwalter, Krankenträger usw.)

d) Besondere Ausbildung Karabiner 98 k, 8,8 cm Flak 36.
(z.B. abgelegte Prüfung, Militärführerschule, Blindflugschule, Sportschützen, Freischwimmer usw.)

e) Dienstliche Kenntnisse und Leistungen keine dienstlichen Kenntnisse und Leistungen genügen den Anforderungen.
4. Notizen aus dem Heft d. 1. u. 2. Army. Aufw. auf gedr. Material muß es gelöst werden.

f) Führung gut

g) Strafen keine

h) Eignung: 1. Zur Beförderung zum nächsthöheren Dienstgrad _____
2. Zur Ernennung _____
(z.B. Uffz.-Anw. d. B., Res.-Offiz.-Anw.)
3. Für welche Verwendung _____
(z.B. Bedienungsmann, Btl. Verw., Oberfeldw.)

D. Müller
(Unterschrift des Disziplinarvorgesetzten)
Oberleutnant und Batteriechef.

*) Zum Vervollständigen und zum Abschließen der Beurteilung kann auch die Rückseite benutzt werden.

Leibn. 309 Die A 4 Heiliger Gutenberg-Druckerei GmbH. - Osl. - 266 - XI. 42

- « Opinion générale » sur le soldat Heilig.
Il ressort qu'il ne montrait pas de zèle dans l'armée allemande.
- a) Intelligence moyenne, mais sans force de décision !
 - c) Servant d'un canon DCA 8,8 cm.
Il s'agit du fameux 88, un canon anti aérien particulièrement performant utilisé par Rommel comme canon anti-char en Afrique du Nord.
 - f) Conduite : bonne
 - g) Puniton : aucune

Gültig nur für die auf der Rückseite Ziff. 1 angegebenen Züge.

Kleiner Wehrmachtfahrchein, Teil 2

(Gilt als Fahrausweis u. ist bei Beendigung der Reise auf dem Zielbahnhof abzugeben.)

für _____ in Buchstaben _____ Personen in der 2. Klasse
für 1 in Buchstaben eine Personen in der 3. Klasse
für _____ in Buchstaben _____ Diensthunde

für am Gepäckschalter aufzugebendes Reisegepäck (nicht Handgepäck)
von 1 in Buchstaben eine Personen

zur einmaligen Fahrt auf der Eisenbahn
von Bahnhof Drontheim
nach Bahnhof Gardelegen
über Osl.
Das Fahrgeld ist zu stunden _____

Ausgefertigt am 29. 8. 194 4
L.20944, Igpa. Berlin.
(Truppenteil bzw. Feldpostnummer)
D. Müller
(Unterschrift, Dienstgrad, Dienststellung)
Oberleutnant u. Batteriechef.

K 3003 Heidelberger Gutenberg-Druckerei GmbH. 329

Billet de train à remettre à la gare d'arrivée, avec le cachet militaire de service « Truppendienststempel ». Comme tous ces cachets il porte l'aigle à croix gammée. Y figure aussi la FPN « Feldpostnummer », le n° postal militaire, ici L.20944. Pour le courrier, il permet d'obtenir la franchise. Il sert aussi à indiquer l'adresse militaire.

Le système d'attribution de ces numéros était très compliqué pour préserver le secret. Dans une même unité (régiment) chaque compagnie avait un autre numéro sans aucun rapport les uns avec les autres. Les Américains par contre utilisaient le même numéro pour la division entière, par exemple 45 pour la 45^e DIUS, 411 pour la 42^e DIUS.

Déserteur de la Wehrmacht 8 septembre - 12 décembre 1944

A Berlin, Il quitta ce train, s'engouffra dans celui pour Halle-Francfort/Main. Dans le wagon il se mêla aux soldats blessés qui revenaient du front et, lorsque le contrôleur passa, Emile réussit à faire corps avec les blessés sans se faire remarquer.

Il changea de train à Francfort. Il devait changer à Mannheim. Il avait la chance de connaître les différentes lignes, les ayant empruntées lors des précédents congés.

Emile faillit être arrêté sur le quai de la gare de Mannheim. Lorsqu'il descendait du train, il essayait toujours de se confondre dans la foule ; or ce jour-là, ayant la faim au ventre, il se fit conduire par un civil de l'« Arbeitsdienst » vers un foyer de la Croix Rouge installé sur le quai, afin de quémander un bol de soupe. Il était presque

arrivé lorsqu'il vit surgir deux contrôleurs. Il n'eut que le temps de se retourner et de s'éclipser. Il resta alors un long moment recroquevillé derrière des sacs de sable qui se trouvaient là, avant de pouvoir se remettre en route.

Le trajet de Mannheim à Rastatt était lugubre et peu fréquenté. Emile se cacha dans un wagon de marchandises ouvert. On entendait des grondements d'avions au loin.

Le train entra en gare de Rastatt sous les feux d'un nouveau bombardement. Les gens couraient se mettre à l'abri, c'était la panique. Emile se colla dans un coin du quai et attendit.

Après plusieurs heures d'attente – il ne se rappelle plus combien... « Mais que c'était long ! » dit-il – arriva un train dont le terminus était Haguenau. Il y monta et se retrouva dans un wagon avec des compatriotes alsaciens, surtout des femmes et des jeunes filles de retour d'une journée de travail en usine pour l'« Arbeitsdienst ».

H. ist über die Devisenbestimmungen belehrt worden. **Sonderausweis** Berechtigter zur Benutzung des Wehrmachtschiffes von Breckstadt nach Trondheim. Mit feldbrauchbarem u. Arbeitsausgestattet.

Der **Kan. Emil Heilig** von der Dienststelle L. 20944 (Tropenpost) reist am 1. 9. 1944 nach Gardelegen (Hauptuntersuchungsstelle).

Grund: Versetzung gem. F.S. Plakret. 452; Abt. II b, Br.B.Nr. 458/44 geh. vom 20.8.1944.

Rückreise am entfällt 1944. Ausgefertigt am 29. 8. 1944. Dienststelle der Feldpostnr. L. 20944, Lgpa. Berlin.

Oberleutnant u. Einheitsführer.

Einreise am 7. SEP 1944 Frontlokstelle 32

1754 • Die A 5 24

Document à usage de la Wehrmacht.

Bon valide pour être utilisé pour le transport en bateau de Breckstadt à Trondheim (traversée du fjord).

- Heilig a été mis au courant des taux de change.
- Est exempt de maladies comme de vermine.
- Equipé d'uniforme et tenue de travail.
- Objet du déplacement : promotion

Gardelegen (Saxe) était centre principal de recrutement, au nord de Magdeburg.

- 3. Prévenir le médecin de la Wehrmacht le plus proche en cas de maladie.
 - 5. Aller et retour doivent être accomplis aussi vite que possible.
 - 6. Rendre le laissez-passer dès le voyage terminé.
 - 7. Paie jusqu'au 10 septembre 44
Nourriture jusqu'au 31 août
- Le voyage de retour n'est pas prévu.**

1. Dieser Ausweis ist nur Dienststellen der Wehrmacht (Heeresstellen, Zugkontrollen, Wachen usw.) vorbehalten. Er ist nicht zum Lösen von Wehrmachtsfahrkarten.

2. Verschwiegenheit und Zurückhaltung bei Gesprächen ist Pflicht.

3. Bei Erkennung sofort den nächsten Wehrmachtarzt (Standortarzt, Lazarett, Zirkelamt usw.) in Notfällen anrufen.

4. Bei Zweifel über Rückreisziel Auskunft nicht bei Zivilbehörden, sondern nur bei Wehrmachtsdienststellen einholen.

5. Die Hin- und Rückreise ist so schnell wie möglich ohne unnötigen Aufenthalt und Unruhe der Wehrmachtsfahrkartei zurückzulegen. Zuwiderhandlungen werden gerichtlich als unerlaubte Entfernung von der Truppe oder Disziplinär geahndet.

6. Dieser Ausweis ist nach Beendigung der Reise an die vorgesetzte Dienststelle der Wehrmacht abzugeben. Er ist kein Dokument für sich wiederholende Reisen und weist nur die Reiseberechtigung für einmalige Dienstreise nach.

7. Abgefunden mit:

Wehrsold (Gr.)	10. 9. 44	Verpflegung	31. 8. 44	Feinseife	
Frontzulage		Marschverpflegung		Rasierseife	
Bekl. Entschädigung		Brot		Reisekostenvorschuss	
Afrikazulage		Verpflegungsgeld		Reisekosten	
Reichskarten für Url.		Tabakw. Kontrollk. "I" b.		Sonstige	

8. Der Inhaber des Ausweises ist berechtigt, im Rahmen der Wehrmachtzählungsregelungen folgende Geldbeträge mitzunehmen: (nur bei Auslandsreisen ausfüllen!)

Reisekosten: _____ Gebührene: _____ Sonstige: _____

9. Besondere Vermerke:

Verpflegungskarte für September wurde ausgegeben.

Oberleutnant u. Einheitsführer.

Prüfungsvermerke (z.B. An- und Abmeldungen, Übernachtungen in Sammelstellen usw.): _____

Emile se cacha à nouveau en gare de Haguenau. Il repéra les lieux et attendit le train en partance pour Niederbronn. Grâce à la complicité d'une personne qui l'avait reconnu en gare de Haguenau, il put monter dans le train sans être inquiété par le contrôleur. Celui-ci pensait qu'Emile se rendait au « Lazarett » (hôpital militaire) installé au couvent d'Oberbronn.

Par précaution, Emile sortit du train en gare de Reichshoffen et, pour la première fois depuis son évasion, il quitta « quais et gares ! » pour franchir le seuil du bistrot situé en face de la gare. Il n'avait rien bu depuis trois jours et une envie de bière le tenaillait. Il commanda une bière au comptoir, l'avalait, en commanda une deuxième. Il entendit alors des voix venant du fond de la salle ; il se retourna et vit deux gendarmes en train de dîner. Son sang ne fit qu'un tour : il posa 20 dk (Pfennig ?) sur le zinc et sortit en hâte du café sans attendre la monnaie. La nuit était tombée. Emile traversa les rails en courant et se dirigea vers Niederbronn par la campagne. Dans la nuit noire il traversa le « Zetelberg », arriva à Niederbronn, continua par le « Guirsberg », le « Kohlepfadl » et rejoignit le domicile familial « rue du Herdweg » (actuelle rue des Acacias) par le chalet (aujourd'hui le parc Grunelius). Emile avait sur lui tout son équipement à l'exception de son casque dont il s'était débarrassé quelque part dans le train.

Mais son histoire ne s'arrête pas là : il devait rester caché puisqu'il était déserteur. La situation à Niederbronn n'était pas brillante, les Allemands traquaient les déserteurs partout, alors que les dénonciations allaient bon train.

Pendant les 7 premières semaines, Emile résida chez Antoine Crenner, le boulanger de la rue de la République. Pour occuper ses journées il essaya de se rendre utile, toutefois sans se faire remarquer. La nuit tombée, il se rendait chez ses parents rue des Acacias pour se restaurer et revenait dormir chez Antoine. Un jour la voisine, « Kelwer Line », qui n'était bien sûr pas au courant de la cachette d'Emile, fit la réflexion suivante au boulanger : « C'est drôle, j'entends couper du bois dans l'arrière cour alors que tu es occupé au fournil... As-tu donc un ouvrier ? ». Pour Emile c'était le moment de quitter son refuge avant d'être découvert.

Il décida de partir, avec son frère évadé du « Lazarett » d'Oberbronn. A la nuit tombée, tous les deux, munis de planches démontées du chalet situé près de la maison de leurs parents dans le Parc Grunelius, se dirigèrent vers la forêt. Ils s'installèrent au pied du grand Wintersberg, bien calés sous un rocher. Mais ils revinrent à la maison au bout de quelques jours car la forêt était peuplée par trop d'autres déserteurs.

Le danger n'étant pas écarté, Emile décida de se faire un abri au domicile de ses parents. Il creusa un

trou dans le prolongement du cache bouteille à côté de l'évier et se fabriqua un couvercle en bois. Le tout était caché par un rideau en tissu et des casseroles cachaient le couvercle. Il avoue avoir dû maintes fois rejoindre en toute hâte sa cachette et avoir eu très peur d'être pris.

Emile ne quitta plus la maison jusqu'à l'arrivée des Américains le 9 décembre 1944, lors de la première libération de Niederbronn.

Dans les jours suivants, Emile se constitua prisonnier avec deux compatriotes. Ils furent conduits au camp des prisonniers allemands situé dans l'immeuble Alphonse Lévy (actuel coiffure Hess), avant d'être transférés à Epinal via Saverne. A Epinal une désagréable surprise attendait les Alsaciens : ils traversèrent la ville en empruntant la rue principale et furent hués par les habitants qui leur criaient : « *Alsaciens ! Collaborateurs !* ». Les prisonniers furent ensuite emmenés dans des wagons peu confortables jusqu'à Marseille. Emile retrouva son frère Auguste au camp de prisonniers. Ils y restèrent quatre jours et quatre nuits, surveillés par l'Armée polonaise. Puis Emile fut hébergé au foyer des prisonniers, le centre Ste-Marthe, et travailla dans un chantier.

XV^{ème} RÉGION MILITAIRE
 SUBDIVISION DE MARSEILLE
CAMP DE LA BLANCARDE
 Avenue d'Haut - MARSEILLE
 TÉL. G. 30-11 - C. C. P. 704-21

CENTRE DÉPARTEMENTAL
de Libération des Prisonniers de Guerre
 des BOUCHES-du-RHÔNE

CONGÉ DE DURÉE INDÉTERMINÉE

Par application de l'Arrêté du 4 Août 1944 de Monsieur le Commissaire à la Guerre,
 le 2^e Classe **H E I L I G Emile**
 Dernier corps d'affectation **404^e Rgt. ARTIL. CONTRE AVION**
 de la Classe de Mobilisation **I 939**
 Recrutement de : **MARSEILLE** N^o Matricule : **LM 986 AL**
 fait prisonnier, le **22 JUILL. 40 à DONON (puis libéré)**
 est mis en **CONGÉ DE DURÉE INDÉTERMINÉE** à compter du jour de son arrivée dans sa résidence.

L'intéressé sera maintenu dans ses foyers à la disposition de l'Autorité Militaire qui ne pourra le rappeler qu'après un délai de TROIS MOIS.

Dans la mesure où les besoins de l'Armée en spécialistes le permettront, ce rappel ne sera effectué qu'après celui des hommes de même classe qui n'ont été ni déportés, ni prisonniers.

Lieu où se retire l'intéressé : **Maison du Prisonnier 6, cours St-Louis MARSEILLE**

MARSEILLE, le **26 JANVIER 1945**
 Le Chef du B^o DÉPARTEMENTAL Commandant le Centre de Libération
P. B. Le Capitaine SAGE
 Chef du Service de Démobilisation

N^o D'INSCRIPTION au Répertoire Spécial par série de 3 exemplaires
 N^o **256/1**

VISA de la Gendarmerie à l'arrivée dans la résidence

9.2.1945

Voir au dos les mentions spéciales éventuelles.

EMPREINTES DIGITALES :  SIGNATURE DE L'INTÉRESSÉ : *Heilig Emile*

Après avoir été fait prisonnier le 22 juin (et non juillet !), il est transféré à Marseille puis libéré. Le congé lui permettait de travailler mais il restait à la disposition des autorités militaires françaises.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES PRISONNIERS DE GUERRE
 DÉPORTÉS ET RÉFUGIÉS

MARSEILLE, le **5 Février 1945**
 19, Rue Pisançon
 Téléphone : F. 19.54
 F. 19.55
 F. 19.56
 Inter F. 39.95

DIRECTION DÉPARTEMENTALE

Réf : **REFUGIÉS**
 Dans votre réponse rappelez la référence ci-dessus
 Ne traitez qu'un sujet par lettre

ALSACIENS LORRAINS

- ORDRE DE MISSION -

Je soussigné, **Henri ANDRES**,
 Chargé des Affaires des **Alsaciens-Lorrains** auprès du Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, avec siège à **MARSEILLE**, autorise **M. HEILIG Auguste et HEILIG Emile** à se rendre à **PARIS**.

Je prie les autorités civiles et militaires de bien vouloir lui faciliter le voyage.

POUR LE PRÉFET *Heilig*

La libération sous l'uniforme français

Emile fut ensuite transféré au Centre départemental de la libération des prisonniers de guerre des Bouches-du-Rhône et libéré le 1^{er} février 1945. Il eut plus de chance que certains déserteurs de l'armée allemande qui restèrent dans des camps de prisonniers pendant des mois : ceux de Sarreguemines, par exemple, furent emprisonnés à la Flèche près du Mans jusqu'après la Libération. Ils ont constitué une association qui rassemble les « Fléchards ».

Le 5 février 1945, un ordre de mission les autorisa, lui et son frère, à quitter Marseille sous réserve d'avoir une adresse hors Alsace puisqu'une partie de l'Alsace était encore occupée par les Allemands, notamment le nord de la Moselle. Il indiqua une adresse à Lunéville, partit pour Paris, y resta 3 semaines environ et prit le train pour Lunéville. Mais, arrivé là, il décida de braver l'interdiction et sauta dans le train pour Saverne. Nous étions fin février début mars.

En février 1945, la guerre n'est pas terminée, un ordre de mission était nécessaire pour tout déplacement.

A Saverne Emile retrouva les Niederbronnais qui avaient fui le retour des Allemands suite au repli américain sur la Moder le 20 janvier. La ville était pleine de réfugiés et les places d'hébergement rares. Emile passa, entre autres, deux nuits à la

morgue de la mission. Il trouva finalement un paysan qui le ramena sur son attelage jusqu'à Zinswiller. De là il continua à pied son voyage et arriva à Niederbronn peu après la Libération. Il ne s'attendait pas à tant de destructions...

Carte de rapatrié délivrée par le gouvernement militaire de Strasbourg

Elle comporte en annotations manuscrites :
 - a perçu les cartes d'alimentation double ration
 - a reçu un colis avec vêtements et chaussures, tickets pour 10 jours mais pas de tabac.

Bulletin de salaire pour un travail effectué pour le compte de l'armée française en janvier 1945 à Marseille.
 Après la libération de cette ville, fin août 1944, l'entreprise "H. REINIER" travaillait au déblaiement des ruines et à la remise en état des voies de communication.
 Remarquez que l'impôt est directement déduit du salaire.

Certificat d'hébergement lors de son transfert au Centre départemental de la libération des prisonniers de guerre des Bouches-du-Rhône. Hébergé au centre de Ste Marthe de décembre 1944 à février 1945.

49 heures à 24.15	Salaire brut.....	1690
7 heures à 26.25		
14 heures à 31.50		
heures à		68
Indemnité Congé payé à 4 %.....		1758
A déduire :		
Assurances Sociales 6 %		105
Impôt sur les Salaires.....		1748
Retenues pour Repas.....		20
NET A PAYER.....		1448